



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**Le lundi, 16 janvier 2012  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 19 décembre 2011
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 5.1 Appui à la Municipalité de Saint-Sébastien – Audiences publiques du « BAPE » relatives à l'exploitation du gaz de schiste
6. **Finances municipales**
  - 6.1 Modifications de la politique de gestion contractuelle
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Révision de la structure salariale des employés de la Ville – Postes de direction
8. **Loisirs et bibliothèques**
  - 8.1 - - -
9. **Infrastructures et gestion des eaux**
  - 9.1 Signature des déclarations requises selon l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement
10. **Toponymie et circulation**
  - 10.1 - - -

11. **Travaux publics**

11.1 - - -

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 11-2601 – Monsieur Stéphane Mathieu – Immeuble sis au 428, rue Sainte-Thérèse

13.1.2 DDM 11-2616 – « Les Aliments Naturels Pleine Lune (1986) inc. » - Immeuble sis au 495, boulevard du Séminaire Nord

13.1.3 DDM 11-2626 – « Bourassa Maillé, architectes senc » - Immeuble sis au 18, chemin des Patriotes est

13.1.4 DDM 11-2627 – « Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu » - Immeuble sis aux 400-406, boulevard Gouin

13.2 Étude et décision relative à demande d'usage conditionnel

13.2.1 UC 11-2600 – Monsieur Stéphane Mathieu – Immeuble sis au 428, rue Sainte-Thérèse

13.2.2 UC 11-2629 – Monsieur Daniel Bernard – Immeuble sis au 185, rue Amelia-Bowman

13.3 Étude et décision relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.3.1 PIIA 11-2635 – Madame Claire Dupuis – Immeuble sis au 620 – 3<sup>e</sup> Rue

13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.4.1 **Règlement n° 1050**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir la zone H-1773, située sur la rue Saint-Georges entre les rues Saint-Pierre et Bouthillier, au règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) dans le secteur des projets intégrés résidentiels ;
- de modifier en conséquence les normes se rapportant à la marge avant, la hauteur maximale et la profondeur minimale du bâtiment principal ;
- d'insérer le code « I » à la section « D-Catégorie de zone » à la zone C-1429, située à l'intersection du boulevard Industriel et de la rue Boucher »

#### 13.4.2 Règlement n° 1053

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les postes d'essence, ainsi que les projets intégrés dans la zone C-1030, située à l'est du boulevard du Séminaire Nord, à l'intersection de la rue Berthier »

### 14. Avis de motion

#### 14.1 Règlement n° 1055

« Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises et abrogeant les règlements numéros 0677, 0815 et 0899 »

### 15. Règlements

#### 15.1 Règlement n° 1045

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser spécifiquement les usages C9-02-14 «Service d'entreposage» et C2-01-08 « Centre de conditionnement physique » dans la zone C-5501, située le long de l'Autoroute 35, à proximité de la rue Adrien-Fontaine ;
- d'agrandir les limites de la zone I-2770 à même la zone I-2773, située sur le chemin Grand-Bernier Nord, à l'intersection de la rue Gaudette ;
- d'agrandir la zone H-3570 à même une partie de la zone C-3506, située sur le côté sud de l'avenue Provost, face à la rue Hubert-Paré, et d'y autoriser la classe « 5. Multifamiliale » de 4 à 6 logements ;
- d'agrandir la zone C-4961 à mêmes les zones C-4960 et C-4969. Les grilles des zones C-4960 et C-4969 sont, par conséquent, supprimées. L'usage I2-02-05 « Récupération ou triage de métaux », antérieurement autorisé dans la zone C- 4969, est dorénavant prohibé. Ces zones sont situées sur le côté sud de la Route 219, à l'ouest du chemin Petit-Bernier »

#### 15.2 Règlement n° 1054

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que modifié par les règlements n°<sup>os</sup> 0901, 0957, 0975, 1016 et 1037, afin de permettre le stationnement de nuit en période hivernale sur une section de la 2<sup>e</sup> Rue »

### 16. Dépôt de documents au Conseil municipal

### 17. Correspondance

18. **Période de questions**
19. **Communications des membres du conseil au public**
20. **Levée de la séance**